

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 octobre 2022- 20h00

**Président de séance :** Didier REVEAU, Maire

**Membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés :**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Mme Cécile KNITTEL-          | Présente  |
| M Eric PAPILLON-             | Présent   |
| Mme Sylvie SEQUEIRA          | Présente  |
| M Laurent PHILIBERT-         | Présent   |
| Mme Christiane VAN RYSSEL-   | Présente  |
| M Gérard GUESNE-             | Présent   |
| M Gaëtan THOMAS-             | représenté par Didier REVEAU, muni d'un pouvoir           |
| Mme Bénédicte MARCHAIS-      | Présente  |
| Mme Françoise PELLODI-       | Présente  |
| M Emmanuel BOIS-             | Présent   |
| Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN- | Présente  |
| M Nicolas CHABLE-            | représentée par Laurent PHILIBERT, muni d'un pouvoir      |
| Mme Catherine CHANTEPIE-     | représentée par Sylvie SEQUEIRA, munie d'un pouvoir       |
| M Thierry BODIN-             | Présent   |
| Mme Delphine LETESSIER-      | représentée par Mme Cécile KNITTEL, munie d'un pouvoir    |
| M Christophe BISI-           | Présent   |
| Mme Marie-Hélène TROUILLOT-  | Présente  |
| M Emmanuel VIGNERON-         | Présent   |
| Mme Marie DENONDELLE-        | Présente  |
| M Nicolas GUILLARD-          | représenté par Gérard GUESNE, muni d'un pouvoir           |
| Mme Audrey MAMONTEIL-        | Présente  |
| M Dominique MONRANCÉ-        | Présent   |
| Mme Olivia JAMAIN-           | Présente  |
| M Lionel COURTEMANCHE-       | Présent   |
| Mme Sophie DOLLON-           | Présente  |
| M Franck POTAUFEUX-          | représenté par Emmanuel BOIS, muni d'un pouvoir           |
| Mme Edith ALIX-              | représentée par Christiane VAN RYSSEL, munie d'un pouvoir |
| M Carl GUILLEMIN-            | Présent   |

**Quorum**

Nombres de conseillers : 29

Présents ou représentés : 22 + 7 procurations

Absents : 0

**Ordre du Jour :**

**I. AFFAIRES GENERALES**

1 – Information sur les décisions.

**II. CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

1 – Présentation du rapport annuel 2021 SYVALORM.

2 – Demande de subvention à la Région pour l'opération « une naissance = un arbre ».

3 – Assainissement : candidat retenu dans le cadre des travaux d'extension de la station d'épuration.

4 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau et assainissement collectif 2021.

**III. AFFAIRES ECONOMIQUES**

1 – Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détails : avis du Conseil municipal.

**IV. JEUNESSE ET SPORT**

1 - Signature d'une convention d'utilisation du stand de tir - Ecole Nationale d'Instruction et du Tir.

**V. PERSONNEL**

1 – Modification du tableau des effectifs.

3 – Signature d'un avenant à la convention entre La commune et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise portant sur une mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise au profit de la commune de La Ferté-Bernard.

2 – Renouvellement de la licence SEGILOG - BERGER LEVRAULT.

**VI. FINANCES**

1 – Budget : décision modificative n°4 du budget de la Ville.

2 – Budget : décision modificative n°1 du budget assainissement.

3 – Effacement de dette.

4 – Récupération de la taxe des ordures ménagères auprès d'un locataire de la commune.

5 – Engagement partenarial entre les services de gestion comptable, la conseillère aux décideurs locaux, la Direction départementale des Finances Publiques et la Commune.

6 – Budget : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

7 – Budget télétransmission des actes budgétaires : signature d'un avenant à la convention entre le représentant de l'état et la commune visant à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

8 – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

### Discussions au cours de la séance :

A titre liminaire M le Maire évoque des irrégularités au niveau des documents servant de support au présent Conseil municipal :

1- le point 5 du titre deux « cadre de vie, environnement et urbanisme » intitulé « institution d'une servitude au profit des riverains de la parcelle D 852 », qui figure bien dans le rapport de synthèse a été omis dans l'ordre du jour. Le rapport de synthèse ayant été transmis en même temps que la convocation et l'ordre du jour, l'omission ne porte pas à conséquence.

2 - L'intitulé du point 1 du titre quatre « jeunesse et sport » comporte une erreur de plume dans l'intitulé tant au niveau de l'ordre du jour que du rapport de synthèse. Il s'agit bien de la signature d'une convention d'utilisation du stand de tir mais il y a erreur sur le co-contractant : ce n'est pas l'école nationale d'instruction du tir mais l'Escadron de Gendarmerie Mobile 16/3.

3- Des éléments nous sont parvenus tardivement pour l'élaboration du point Finances 6-9 – Tarifs assainissement 2023. Nous les avons reçus après l'envoi des convocations, il vous est demandé donc de bien vouloir rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal. Monsieur le Maire soumet sa demande au vote du Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le point sur les nombreux chantiers ouverts sur le territoire de la ville de La Ferté-Bernard :

1- Les travaux rue Florant en vue de la création d'une douce avec paysagement qui comprennent, également des travaux sur les réseaux souterrains d'eau et assainissement, et l'éclairage.

Il remercie chaleureusement Dominique MORANCE et Julien FRANCHET pour la rapide avancée du chantier.

2- Les travaux d'extension de l'Escal. Nous sommes au stade de la phase 1 des études et des diagnostics, la réception des travaux est prévue pour le mois d'octobre 2025.

3- Les travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux.

4- Les travaux sur le barrage de Quincampoix. Ces travaux ont pour objet le développement des activités de loisirs, et pour but d'accroître l'attractivité du territoire de la Commune. Il ne faut pas oublier que l'eau est un marqueur important et fait de la ville de La Ferté Bernard la Venise de l'Ouest.

En conclusion, tous les travaux énumérés précédemment ont pour but ultime le renforcement du dynamisme de notre ville.

Procès-verbal de séance du Conseil municipal du 05 octobre 2022 :

Monsieur le maire

Didier REVEAU



Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by several cursive letters.